

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LIQUIDATION JUDICIAIRE LIVE

CONDITIONS DE VENTE

- ☐ **FRAIS LEGAUX** en sus des enchères : 14,28 % TTC
- ☐ TVA à 20 % incluse, récupérable.
- ☐ Le **PAIEMENT** se fait expressément au comptant.
- ☐ Le **REGLEMENT** devra être effectué :

- **Carte bancaire,**
- **Espèces** (encaissement uniquement à la fin de la vente).
Maximum 1 000 € par personne pour l'ensemble de ses achats.
- Chèque certifié ou chèque bancaire impérativement accompagné de deux pièces d'identité au nom du chèque, et accepté uniquement pour les montants supérieurs à 1 500,00 €
- Virement bancaire avec dépôt d'un chèque de caution accompagné de deux pièces d'identité.

A défaut de règlement certifié, le commissaire-priseur se réserve le droit de surseoir à l'enlèvement des lots jusqu'à encaissement complet du règlement.

- Enchères en direct via www.interencheres-live.com: Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres-live.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres-live.com communique à l'étude de Maître Nicolas Dauchez tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez l'étude de Maître Nicolas Dauchez, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.



L'ENLEVEMENT :

- ☐ **L'ENLEVEMENT est immédiat ou aux dates fixées par l'Etude**, sauf arrangement particulier avec l'Etude.
- ☐ **L'étude ne procède ni à l'emballage ni à l'expédition des lots acquis !** Vous êtes responsable de l'enlèvement de vos objets après la vente.
- ☐ **La responsabilité de l'acquéreur est immédiate après le prononcé de l'adjudication.** Aucune réclamation ne sera admise après la vente, celle-ci étant faite en l'état et sans garantie. Les cotes, quantités et qualités figurant au catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties, l'exposition permettant au public de vérifier les lots.
- ☐ Il pourra toutefois être sursis à l'enlèvement pour des raisons techniques, et dans les délais normaux requis pour l'enlèvement, le matériel restant sous la responsabilité de l'acquéreur ; ce report sera alors facturé cent euros (100€) hors taxes par déplacement requis, à la charge de l'acquéreur. La responsabilité du commissaire-priseur ne pourra en aucun cas être retenue, ni pour quelque raison que ce soit après l'adjudication. L'acquéreur est le seul responsable des dommages qu'il causerait à autrui ou au bien du lot adjugé, et s'engage à les réparer.
- ☐ **ORDRES D'ACHAT** : Le commissaire-priseur, son personnel ou les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente. Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients. Le commissaire-priseur, son personnel ou les experts ne sont pas responsables pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.
- ☐ **RESPONSABILITE** : une exposition préalable permettant aux personnes de se rendre compte de l'état des lots, la responsabilité du commissaire-priseur ne peut être engagée après la vente. **Aucune réclamation de sera admise après la vente, celle-ci étant faite en l'état et sans garantie.** A compter de l'adjudication, le vendeur ne saura être tenu pour responsable de la disparition partielle ou totale du lot adjugé, ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés. **Vous êtes responsables de vos lots dès la tombée du marteau.**
- ☐ L'acquéreur des machines ne répondant pas aux normes de sécurité et de fonctionnement en vigueur s'engage à effectuer les travaux de mise aux normes de sécurité et de fonctionnement en vigueur avant l'expiration du délai de trois mois à compter de la fin de la vente.

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES :

NOTICE D'INFORMATION



Me Nicolas DAUCHEZ est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Me Nicolas DAUCHEZ ou avant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Me Nicolas DAUCHEZ. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Me Nicolas DAUCHEZ est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Me Nicolas DAUCHEZ pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Me Nicolas DAUCHEZ ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Me Nicolas DAUCHEZ, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à

NICOLAS DAUCHEZ

COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE

caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Me Nicolas DAUCHEZ : par écrit auprès de Me Nicolas DAUCHEZ 76 cours Maréchal Joffre 40100 DAX, ou par e-mail landes-encheres40@orange.fr.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Me Nicolas DAUCHEZ de tout changement concernant ses coordonnées de contact.